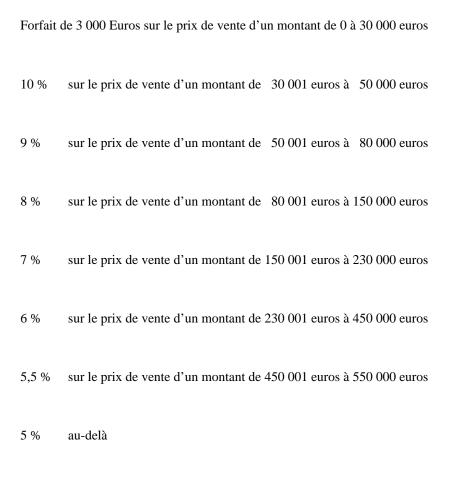
Honoraire de l'agence Investim

HONORAIRES TRANSACTION

REMUNERATION DUE SUR LE PRIX DE VENTE D'IMMEUBLE

ou LOCAUX à USAGE D'HABITATION:

Cette rémunération peut être à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur. Dans les deux cas, mention sera faite dans le mandat de vente et le compromis.



T.V.A au taux de 20 % incluse.

ou LOCAUX à USAGE PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL :

Forfait de 3 100 euros sur le prix de vente d'un montant de 0 à 30 000 euros

10 % sur le prix de vente d'un montant de 30 001 euros à 60 000 euros

9 % sur le prix de vente d'un montant de 60 001 euros à 100 000 euros

8 % sur le prix de vente d'un montant de 100 001 euros à 180 000 euros

7 % sur le prix de vente d'un montant de 180 001 euros à 280 000 euros

6 % au-delà

TARIF H.T - T.V.A au taux de 20 % à rajouter.

HONORAIRES DE LOCATION

50% à la charge du locataire / 50 % à la charge du bailleur

HABITATION:

HONORAIRES / CONSTITUTION DU DOSSIER: 10 % du loyer annuel

RÉDACTION BAIL: 152 Euros

ETAT DES LIEUX: $150 \text{ Euros} = < 50 \text{ m}^2$

180 Euros : entre 50 et 100 m^2

2,00 Euros le m² au-delà de 100 m²

(sauf logement < 25 m² - application barème Loi Alur – Honoraires 8 €/m² et État des lieux 3 € m/²)

LOCAUX:

 $\textbf{HONORAIRES / CONSTITUTION DU DOSSIER: } 10~\%~du~loyer~annuel + T.VA~\grave{a}~20~\%$

REDACTION BAIL: 200 Euros + T.V.A à 20 %

ETAT DES LIEUX : 150 Euros jusqu'à 50 m²

 $180 \; Euros \; jusqu'à \; 100 \; m^2$

2,00 Euros le m^2 au-delà de $100~m^2~+T.VA$ à 20~%?